

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Dossier de candidature pour le renouvellement du label Grand Site de France du Concors-Sainte-Victoire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter le dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France de Sainte-Victoire et Concors,
- d'approuver les grandes ambitions, objectifs stratégiques et mesures du projet de territoire 2019-2025,
- d'acter le nouveau périmètre du Grand Site et sa nouvelle appellation Grand Site de France Concors-Sainte-victoire,
- de prendre acte de l'intégration au Comité de gestion du Grand Site des communes de Meyreuil, Pourrières et Rians, du Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte, de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, de la Communauté de communes Provence Verdon et du Département du Var.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**